

**M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL**

**2019-03-04**

**PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanél, le lundi 4 mars 2019 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mme Édith Pouliot, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller  
Jason Turner, conseiller

Est absente : Mme Isabelle Thibeault, conseillère

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.** Ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
- 5. ADMINISTRATION**
  - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de février 2019
  - 5.2** Rapport des revenus de février 2019
  - 5.3** Nomination du maire suppléant
  - 5.4** Bibliothèque Denis-Lebrun – Autorisation du versement de la subvention annuelle
  - 5.5** Maison des jeunes 12-17 ans – Autorisation du versement de la subvention annuelle
  - 5.6** ADMQ – Congrès 2019
  - 5.7** Bibliothèque Denis-Lebrun – Embauche de madame Rachel Lavoie à titre de responsable de la bibliothèque
  - 5.8** Remplacement loisirs – Embauche de madame Laurence St-Jean à titre de responsable des loisirs
  - 5.9** OMH – Autorisation du versement de la contribution

- 6. TRANSPORTS**
  - 6.1** MTMDET – Acceptation des travaux de balayage et transmission de la facture
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1** Groupe Tanguay et Associés – Offres de services pour le programme de rinçage et d'entretien du réseau d'aqueduc
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment de février 2019
  - 8.2** CPTAQ – Demande d'aliénation et de morcellement de messieurs Gilles et Lévis St-Pierre
  - 8.3** CPTAQ – Demande d'inclusion en zone verte de monsieur Nelson Martel
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 10. DONS ET SUBVENTIONS**
  - 10.1** Société Alzheimer Saguenay–Lac-St-Jean – Collecte de fonds
  - 10.2** Fondation des maladies du cœur et de l'AVC – Demande d'aide financière
  - 10.3** Moisson Saguenay–Lac-St-Jean – Demande d'aide financière 2018-2019
  - 10.4** Monsieur Alexandre Turcotte – Demande de commandite pour un évènement caritatif
  - 10.5** SCSP – Demande de contribution financière
  - 10.6** UPA Maria-Chapdelaine – Demande de commandite pour le banquet annuel
  - 10.7** Corps de cadets 1497 Normandin – Demande de commandite
  - 10.8** Regroupement Loisirs et Sports Saguenay–Lac-St-Jean – Demande de soutien financier
  - 10.9** Tel-Aide Saguenay–Lac-St-Jean – Demande de participation financière
- 11. RÉOLUTIONS**
  - 11.1** Monsieur Daniel Baril – Autorisation de paiement de facture
  - 11.2** SARP – Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti
  - 11.3** Adoption du Règlement n° 18-236 modifiant la politique de gestion contractuelle
  - 11.4** Adoption du Règlement n° 19-242 modifiant le Règlement n° SQ 04-06 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec
  - 11.5** Déclaration commune sur la forêt comme outil pour combattre les changements climatiques
  - 11.6** Refuge animal Roberval – Renouvellement du contrat d'opération d'une fourrière municipale pour 2019
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
  - 13.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Soirée d'information sur la cartographie des milieux humides et hydriques qui se tiendra le 20 mars prochain
- 14. INVITATIONS**
  - 14.1** Quilles et loisirs Normandin – Rencontre des municipalités
- 15. CORRESPONDANCE**
  - 15.1** Démission de madame Cynthia Bouchard du poste de secrétaire administrative
  - 15.2** Démission de madame Caroline Lavoie du poste de responsable de la bibliothèque

**15.3** Ministère de la Santé et des Services sociaux – Réponse à la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets 2018 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés*

**15.4** Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Accusé réception de notre lettre concernant le *Programme d'aide financière à l'entretien de la « Route verte »*

**16. SUIVI DES COMITÉS**

**17. AUTRES SUJETS**

**17.1** Fixation des dons et subventions en comité et adoption à la séance publique

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**19-043**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

**19-044**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019.

**19-045**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 tel que présenté aux membres du conseil.

## **CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **188 660,12 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

\_\_\_\_\_  
Réjean Hudon, directeur général

### **5. ADMINISTRATION**

**19-046**

#### **5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de février 2019 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	65 995,18 \$
Comptes payés	85 655,85 \$
Salaires nets et REER de février 2019	37 009,09 \$
<b>Total :</b>	<b>188 660,12 \$</b>

#### **5.2 RAPPORT DES REVENUS DE FÉVRIER 2019**

Le rapport des revenus pour le mois de février 2019, d'une somme de **236 050,64 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

**19-047**

#### **5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller en tant que maire suppléant comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*,

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel nomme monsieur Stéphane Bonneau, conseiller au siège numéro 4, à titre de maire suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2019.

QUE le maire suppléant soit mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Maria-Chapdelaine en remplacement de la mairesse actuelle, lors de vacances ou autres.

**19-048**                    **5.4**    **BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel procède au versement de la subvention annuelle à la Bibliothèque Denis-Lebrun, soit une somme de 1 500 \$ pour l’année 2019.

**19-049**                    **5.5**    **MAISON DES JEUNES 12-17 ANS – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le versement d’une somme de 1 000 \$ au Club des jeunes 12-17 correspondant à une subvention pour l’année 2019.

**19-050**                    **5.6**    **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – CONGRÈS 2019**

ATTENDU QUE le directeur général est membre de l’Association des directeurs municipaux du Québec;

ATTENDU QUE l’ADMQ est la source de référence et d’accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec;

ATTENDU QUE l’ADMQ organise annuellement un congrès pour les membres et les personnes intéressées par le domaine municipal à venir participer à des ateliers de formation et du réseautage, des échanges fructueux et des rencontres professionnelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise l’inscription de monsieur Réjean Hudon, directeur général, au Congrès 2019 de l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 12 au 14 juin.

QUE le conseil autorise également le paiement de l’inscription de 539 \$ plus taxes ainsi que des frais de déplacement.

**19-051**

**5.7 BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN – EMBAUCHE DE MADAME RACHEL LAVOIE À TITRE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT le départ définitif de la responsable actuelle de la bibliothèque Denis-Lebrun;

CONSIDÉRANT QUE le poste est actuellement occupé par madame Rachel Lavoie en remplacement de madame Caroline Lavoie qui était en congé sans solde;

CONSIDÉRANT QUE madame Rachel Lavoie est intéressée à poursuivre son travail à la bibliothèque de façon permanente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le poste de responsable de la bibliothèque, de 14 heures par semaine, à un échelon salarial particulier à cette fonction, à madame Rachel Lavoie.

QUE son embauche soit officialisée dès aujourd'hui et que soit confirmée son entrée en fonction à dater du mardi 5 mars 2019.

QUE sa rémunération soit ajustée en fonction de ses années de service, soit à l'échelon 2 de l'échelle salariale.

**19-052**

**5.8 REMPLACEMENT LOISIRS – EMBAUCHE DE MADAME LAURENCE ST-JEAN À TITRE DE RESPONSABLE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice des loisirs est actuellement occupé par madame Jessica Lefebvre et que celle-ci s'absentera pour un congé maternité d'une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE madame Laurence St-Jean, qui effectue un stage auprès de madame Lefebvre, a accepté d'occuper le poste de responsable des loisirs en remplacement de madame Lefebvre lors du congé de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le poste de responsable des loisirs à madame Laurence St-Jean pour la période du congé maternité de madame Jessica Lefebvre.

QUE sa rémunération soit fixée à celle indiquée à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste de coordonnatrice des loisirs.

19-053

**5.9 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de la contribution municipale pour l'année 2019 à l'OMH Maria-Chapdelaine, correspondant à une somme de 4 658 \$, tel que calculé dans le budget 2019 de cette dernière.

**6. TRANSPORTS**

19-054

**6.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) – ACCEPTATION DES TRAVAUX DE BALAYAGE ET TRANSMISSION DE LA FACTURE**

CONSIDÉRANT QUE la rue de l'Église se trouve sur la route 169 dont l'entretien incombe au MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité mandate chaque année une entreprise pour procéder au balayage des rues du village;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les travaux de balayage sur la portion de la rue de l'Église qui est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et qu'une facture soit transmise lorsque les travaux seront terminés.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

19-055

**7.1 GROUPE TANGUAY ET ASSOCIÉS – OFFRES DE SERVICES POUR LE PROGRAMME DE RINÇAGE ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

ATTENDU QUE le Groupe Tanguay et Associés s'est entretenu avec le directeur général adjoint aux travaux publics en vue de l'établissement d'un Programme de rinçage et d'entretien préventif des vannes, des poteaux d'incendie et du réseau lui-même;

ATTENDU QUE les avantages du système répondraient aux besoins des travaux publics en ce que la méthode d'approche rejoint les buts de l'entretien en disciplinant les interventions sur le terrain;

ATTENDU QUE le programme permettrait au personnel d'entretien du réseau d'intervenir pendant les heures régulières de travail et de continuer, le lendemain, à la séquence même du programme devant avoir été exécuté la veille et qu'il permettrait également de relever les composantes hydrauliques qui auront besoin d'une intervention éventuelle selon un ordre de priorité bien déterminé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel mandate le Groupe Tanguay et Associés afin de réaliser un programme de rinçage et d'entretien du réseau d'aqueduc au coût de 7 000 \$ taxes en sus.

## **8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE FÉVRIER 2019**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2019, soit :

<b>Nature des demandes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total \$</b>
Permis de rénovation	5	101 000 \$
Demande de dérogation mineure	2	
Recherche pour certificat de localisation	1	

19-056

### **8.2 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE MORCELLEMENT DE MESSIEURS GILLES ET LÉVIS ST-PIERRE**

ATTENDU QU'une demande est adressée à la CPTAQ par messieurs Gilles et Lévis St-Pierre afin d'obtenir l'aliénation et le morcellement des lots 5 156 415 et 5 156 642 du 2<sup>e</sup> Rang;

ATTENDU QUE le rapport de notre inspecteur en bâtiment indique que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appuie la demande de messieurs Gilles et Lévis St-Pierre afin qu'ils obtiennent l'aliénation et le morcellement des lots 5 156 415 et 5 156 642 au 2<sup>e</sup> Rang, du cadastre du Québec.



19-057

**8.3 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D’INCLUSION EN ZONE VERTE DE MONSIEUR NELSON MARTEL**

ATTENDU QU’une demande est adressée à la CPTAQ par monsieur Nelson Martel afin d’obtenir l’inclusion en zone verte du lot 5 156 412 du 2<sup>e</sup> Rang;

ATTENDU QUE le rapport de notre inspecteur en bâtiment indique que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel appuie la demande de monsieur Nelson Martel afin qu’il obtienne l’inclusion en zone verte du lot 5 156 412 au 2<sup>e</sup> Rang, du cadastre du Québec.

**9. LOISIRS ET CULTURE**

**10. DONS ET SUBVENTIONS**

19-058

**10.1 SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY–LAC-ST-JEAN – COLLECTE DE FONDS**

ATTENDU QUE la Société Alzheimer Saguenay–Lac-St-Jean apporte du soutien et de l’accompagnement aux familles ayant des proches aux prises avec cette maladie dégénérative;

ATTENDU QU’en plus de la collecte de fonds, l’organisme présente le spectacle « Pour un geste digne de mémoire » le vendredi 5 avril 2019 à la salle Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accorde une somme de 100 \$ à titre de soutien financier à la Société Alzheimer Saguenay–Lac-St-Jean.

**10.2 FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L’AVC – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE**

Le conseil de la municipalité d’Albanel ne souhaite pas donner suite à cette demande.

**19-059**

**10.3 MOISSON SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR 2019**

CONSIDÉRANT QUE Moisson Saguenay–Lac-St-Jean est la seule banque alimentaire régionale et que, de ce fait, elle est un guichet unique pour cueillir, entreposer et distribuer les denrées afin de lutter contre la pauvreté;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le versement d’une somme de 150 \$ à Moisson Saguenay–Lac-Saint-Jean à titre de participation financière pour l’année 2019.

**19-060**

**10.4 MONSIEUR ALEXANDRE TURCOTTE – DEMANDE DE COMMANDITE POUR UN ÉVÈNEMENT CARITATIF**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le versement d’une somme de 200 \$ à la Société canadienne du cancer à titre de dons à l’occasion de la soirée « Une soirée pour Lise » organisée par monsieur Alexandre Turcotte au profit de l’organisme.

**10.5 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES (SCSP) – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Le conseil de la municipalité d’Albanel ne souhaite pas donner suite à cette demande.

**19-061**

**10.6 UPA MARIA-CHAPDELAINE – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE BANQUET ANNUEL**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le versement d’une commandite d’une somme de 100 \$ à titre de participation financière. Cette somme donne droit à une carte pour le repas lors du banquet du syndicat local de l’UPA Maria-Chapdelaine qui se tiendra le 30 mars prochain à Dolbeau-Mistassini.

QUE le conseil autorise également l’achat d’une carte supplémentaire le cas échéant.

**19-062**

**10.7 CORPS DE CADETS 1497 NORMANDIN – DEMANDE DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT QUE la mission des cadets est d'aider les jeunes à devenir de bons citoyens, responsables et engagés;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 100 \$ à titre de soutien financier au Corps de cadets 1497 Normandin pour l'année 2019.

**19-063**

**10.8 REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-ST-JEAN – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT QUE la Finale provinciale des Jeux du Québec – Hiver 2019, qui se tiendront du 2 au 9 mars 2019, représente plus de 4 000 athlètes qui s'affrontent amicalement durant ces neuf jours;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces 4 000 jeunes, près de 150 jeunes proviennent de la région du Saguenay-Lac-St-Jean – Chibougamau-Chapais dont quatre de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier des donateurs est essentiel à la poursuite d'une carrière sportive;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 120 \$ à titre de soutien financier à la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2019, représentant un montant de 30 \$ par participant de la municipalité d'Albanel.

**10.9 TEL-AIDE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne souhaite pas donner suite à cette demande.

## **11. RÉSOLUTIONS**

**19-064**

### **11.1 MONSIEUR DANIEL BARIL – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**

ATTENDU QUE la camionnette de monsieur Daniel Baril a été endommagée en raison d'une borne recourbée située dans le stationnement du Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la facture pour la réparation de la camionnette d'une somme de 1 635,36 \$ plus taxes.

**19-065**

### **11.2 SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP) – PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN REVITALISATION DU CADRE VISUEL ET BÂTI**

ATTENDU QU'afin de développer une occupation plus dynamique et structurante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) propose un programme d'accompagnement pour doter les municipalités d'outils concrets de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti, et ce, dans le cadre de sa mission;

ATTENDU QUE le *Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti* vise à mettre en place, dans l'ensemble des municipalités de la région, des démarches d'accompagnement et proposer des plans de revitalisation dans la poursuite du projet de la *Corvée collective* tout en favorisant l'animation des milieux touchés et la participation citoyenne;

ATTENDU QUE le projet de *Corvée collective de revitalisation* menée depuis 2011 a eu de nombreuses retombées positives pour les communautés qui ont bénéficié de la démarche d'accompagnement dans le cadre de ce projet et que seulement 12 municipalités ont pu se prévaloir de la démarche;

ATTENDU QU'un cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque éloquente du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers mobilisant importants auprès des collectivités pour prévenir, limiter et inverser la dévitalisation;

ATTENDU QUE les interventions proposées dans ce programme ciblent les grandes orientations du gouvernement dans le cadre de l'occupation et la vitalité des territoires et qu'il s'inscrit à l'intérieur des recommandations et priorités en tourisme et en développement des communautés du Sommet économique régional;

ATTENDU QUE le *Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti* répond à un besoin des collectivités et qu'il s'inscrit dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la volonté des élus de la municipalité d'Albanel est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel signifie son vif intérêt à participer au *Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti* avec la cohorte 2020-2021-2022.

**19-066**

**11.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-236 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 20 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*,

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 *Code municipal du Québec*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal du Québec*,

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 du *Code municipal du Québec* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus aux contrats dont le seuil de dépense est indiqué à l'article 8 de ce règlement, et ce, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 février 2019;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier (ou greffier) mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal du Québec* (ou de l'article 573 L.C.V.), ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié à la suite de l'adoption, par le ministre, d'un règlement en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement portant le numéro 18-236 modifiant la Politique de gestion contractuelle.

**19-067**

**11.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-242 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° SQ 04-06 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a jugé nécessaire d'adopter le Règlement n° SQ 04-06 sur les systèmes d'alarme sur son territoire;

ATTENDU QU'en 2006, le service d'incendie, ainsi que la Sûreté du Québec, répondait à plusieurs appels qui s'avèrent inutiles parce qu'ils étaient causés par une défectuosité ou un mauvais fonctionnement des systèmes, perturbant ainsi les opérations de ceux-ci;

ATTENDU QUE, depuis ce temps, la Sûreté du Québec est appelée à maintes reprises annuellement pour un déclenchement inutile des systèmes;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes dû à un déclenchement inutile;

ATTENDU la recommandation du Comité de sécurité publique de la MRC de Maria-Chapdelaine à ce sujet lors de sa réunion tenue le 8 janvier 2019;

ATTENDU QUE tout règlement doit être modifié, amendé ou abrogé par un autre règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 février 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 19-242 modifiant le Règlement n° SQ 04-06 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.

**19-068**

**11.5 DÉCLARATION COMMUNE SUR LA FORÊT COMME OUTIL POUR COMBATTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ATTENDU QUE la forêt est une richesse pour le Québec, qu'elle définit plusieurs de ses régions et en assure la vitalité;

ATTENDU QUE, si la forêt se porte bien, les régions et le Québec en profitent;

ATTENDU QU'en novembre 2017, une première déclaration soulignait l'apport des économies de la forêt et que, signée par 14 partenaires, celle-ci a été remarquée et a suscité plusieurs initiatives intéressantes pour cette ressource essentielle aux régions du Québec.

ATTENDU QUE le réchauffement climatique constitue l'un des plus grands défis des prochaines décennies pour les communautés forestières et les signataires de cette déclaration de la première déclaration;

ATTENDU QUE l'on ne peut plus imaginer l'exploitation de la forêt au Québec sans prendre en compte l'augmentation inévitable des températures;

ATTENDU QUE la forêt change, il faut en prendre conscience et agir en conséquence, autant d'un point de vue écologique qu'économique et qu'il faudra adapter nos façons de faire et d'interventions;

ATTENDU QU'au-delà de son rôle de pilier de l'économie québécoise, la forêt peut également être un outil puissant à la disposition des Québécoises et des Québécois pour séquestrer le carbone et réduire sa présence dans l'atmosphère terrestre;

ATTENDU QUE l'article 5 de l'*Accord de Paris* encourage d'ailleurs les pays développés à prendre des mesures pour renforcer les puits de carbone, telle l'exploitation des forêts;

ATTENDU QU'en favorisant une récolte durable de la ressource et en accroissant de façon réelle et notable l'utilisation du bois dans la construction, il a été démontré que l'on renforce les économies régionales tout en assurant une séquestration à long terme du carbone, aussi longtemps que les bâtiments existent;

ATTENDU QUE, partout sur la planète, l'on prend conscience du rôle que la matière ligneuse peut jouer, et le Québec doit passer à l'action;

ATTENDU QUE, pour l'avenir des communautés forestières, de la forêt et de la planète, le conseil de la municipalité d'Albanel est solidaire des propos évoqués précédemment;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel est d'accord avec les énoncés du préambule de la présente résolution et demande que :

1. L'État québécois reconnaisse les forêts publiques et privées comme des atouts stratégiques dans la lutte contre le réchauffement climatique;
2. Une stratégie soit mise en œuvre pour accroître la séquestration de carbone par une intensification des travaux d'aménagement forestier, en tenant compte des dernières connaissances scientifiques;
3. Un financement adéquat des initiatives durables du secteur soit assuré grâce à plusieurs sources de financement, notamment le « Fonds vert », outil majeur institué en 2006 par le gouvernement du Québec devant démontrer son efficacité, pour lequel les Québécoises et les Québécois y ont versé 932 M\$ seulement pour l'année 2017-2018 et que les régions doivent aussi en bénéficier;
4. Les efforts et la réglementation pour accroître sensiblement l'utilisation du bois dans la réalisation de nos projets d'équipements et de bâtiments soient accentués, ainsi que l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques et, qu'à cet effet, l'État québécois, les municipalités et les MRC doivent donner l'exemple; et,
5. L'on intensifie la recherche scientifique pour comprendre les effets des changements climatiques sur les forêts du Québec.

QUE la présente résolution soit transmise aux acteurs et décideurs politiques suivants :

- Monsieur François Legault, honorable premier ministre du Québec;
- Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Monsieur Benoît Charrette, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Madame André Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-St-Jean;
- Madame Nancy Guillemette, députée du comté Roberval
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- Monsieur Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Monsieur Lucien Boivin, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy;
- Monsieur André Paradis, préfet de la MRC de Lac-St-Jean-Est;



- Monsieur Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Madame Josée Néron, mairesse de la Ville de Saguenay;
- Monsieur Pascal Cloutier, président d'Alliance Forêt Boréale et maire de la ville de Dolbeau-Mistassini.

**19-069**

**11.6 REFUGE ANIMAL ROBERVAL – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'OPÉRATION D'UNE FOURRIÈRE MUNICIPALE POUR 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de l'article 3 du règlement numéro SQ 17-04 concernant les animaux, conclure des ententes avec toute personne ou tout organisme autorisant celle-ci ou celui-ci à percevoir le coût des licences d'animaux et à appliquer, en tout ou en partie, le présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à signer le renouvellement du contrat pour la prochaine année d'opération avec le Refuge animal Roberval, le désignant comme l'un des contrôleurs en vertu du Règlement numéro SQ 17-04, concernant les animaux.

**12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**13.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Soirée d'information sur la cartographie des milieux humides et hydriques qui se tiendra le 20 mars prochain

**14. INVITATIONS**

**19-070**

**14.1 QUILLES ET LOISIRS NORMANDIN – RENCONTRE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE la salle de quilles de Normandin accueille des joueurs venant des cinq municipalités du secteur GEANT;

ATTENDU QUE Quilles et loisirs Normandin tiendra sa rencontre de quilles annuelle du secteur GEANT le 9 mars prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 100 \$ pour l'inscription d'une équipe de 5 joueurs.

## **15. CORRESPONDANCE**

- 15.1** Démission de madame Cynthia Bouchard du poste de secrétaire administrative
- 15.2** Démission de madame Caroline Lavoie du poste de responsable de la bibliothèque
- 15.3** Ministère de la Santé et des Services sociaux – Réponse à la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets 2018 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés
- 15.4** Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Accusé réception de notre lettre concernant le Programme d'aide financière à l'entretien de la « Route verte »

## **16. SUIVI DES COMITÉS**

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- La rencontre des organismes qui s'est tenue le 27 février dernier;
- Les entrevues qui se tiendront dans la semaine du 11 au 15 mars concernant le poste de secrétaire administrative.

## **17. AUTRES SUJETS**

- 17.1** Fixation des dons et des subventions en comité et adoption à la séance publique.

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les sujets suivants sont abordés :

- Le chalet à côté du garage Pneus Pelchat;
- Le déneigement de la traverse de l'avenue Lavoie;
- Le problème d'eau au 1<sup>er</sup> Rang;
- La maison brûlée sur la rue Principale.

**19-071**

## **19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER

Que la séance soit levée à 20 h 40.

Fait et passé à Albanel en ce quatrième jour de mars 2019.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général